

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016

Le douze février deux mille seize à vingt heure, le Conseil Municipal de Précigné s'est réuni à la mairie, sous la présidence de M. Jean-François ZALESNY, Maire.

Date de convocation et d'affichage : 5 février 2016

Etaient présents : Arnaud De PANAFIEU, Christiane FUMALLE, Madeleine ESNAULT, Gilles ROUSSELET et Agnès HEROUIN, adjoints.

Alexa ROINET, Christian THEBERGE, Nicole PIPELIER, Alain PASQUEREAU, Anthony VEILLARD, Cyril Le SCORNET, Antoine LAMBERT, Annie SALMON, Marie-Noëlle MOULIN, Patrick SAILLY, et Virginie JOUARE.

Absent(s) excusé(s) : Yves PINIAU ayant donné procuration à C FUMALLE
Claudie LEHAY ayant donné procuration à A de PANAFIEU
Marie Claude TALINEAU ayant donné procuration à JF ZALESNY
Françoise DELAUNE
Joël BRETHOME ayant donné procuration à P SAILLY

Absent(s) non excusé(s) : Yves GUILBERT-ROED

Assistait également : Mme Marie-Noëlle TENDRON, secrétaire Générale.

M. Anthony VEILLARD a été élu(e) secrétaire de séance.

I. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 4 DECEMBRE 2015

Le compte rendu de la séance du 4 décembre est approuvé à l'unanimité.

II. REPRISE DES CANALISATIONS EU & EP, RUE DE DURTAL – CHOIX DU PRESTATAIRE

2016-001

A de PANAFIEU, Adjoint, expose qu'il est nécessaire d'effectuer la reprise de canalisations EU et EP rue de Durtal. Après présentation des offres des entreprises BEZIER et DURAND, Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité retient l'offre de l'entreprise BEZIER pour la somme de 23 050 € HT (moins disant) et autorise Le Maire à viser tout acte au dossier. Les crédits seront inscrits au budget Assainissement - 2016.

III. DELEGATION CONSENTE AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

2016-002

Lors de l'installation du Conseil Municipal des délégations ont été consenties au Maire (séance du 4 avril 2014). Le Maire informe que la loi NOTRE permet une nouvelle délégation permanente afin que Le Maire puisse demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de subventions (CGCT, art. L.2122-22 26°).

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de déléguer au Maire pour la durée de son mandat : de solliciter à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales l'attribution de subventions.

IV. OFFICE DE TOURISME DU PAYS DE SABLE – RAPPORT ACTIVITES SAISON 2015

2016-003

Le Maire donne lecture du rapport d'activité de la saison 2015 de l'office de Tourisme de Sablé. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel ci-dessus énuméré.

V. PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES – RAPPORT DU CONTRÔLE ANNUEL 2015

2016-004

A. de PANAFIEU, Adjoint, donne lecture du rapport de contrôle annuel 2015 des panneaux photovoltaïques. Aucune remarque n'étant formulée, le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel ci-dessus énuméré.

VI. CLETC (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES TRANSFERTS DE CHARGES) – RAPPORT 2015

2016-005

A. de PANAFIEU, Adjoint et Le Maire donnent lecture du rapport de la CLETC.

Vu l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts (CGI),

Vu la Loi du 13 août 2004,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Sablé-sur-Sarthe,



MAIRIE de PRÉCIGNÉ

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 FEVRIER 2016

Vu le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges du 24 novembre 2015,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) est chargée d'évaluer le coût net des dépenses transférées des communes membres à l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI), non seulement l'année de passage à la fiscalité professionnelle unique (FPU), mais également lors de chaque transfert de compétences, et donc de chaque transfert de charges.

La CLETC s'est réunie le 24 novembre 2015 et a fixé les attributions de compensation 2015 des 17 communes suite à la création du service d'instruction du droit des sols au 1er juillet 2015 et au transfert de la compétence lecture publique le 1er septembre 2015.

Le rapport annuel ci-joint, établi pour l'année 2015, par la CLETC doit être présenté ensuite devant les conseils municipaux des dix-sept communes.

Le Maire propose donc au Conseil Municipal d'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges pour l'année 2015.

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le rapport de la CLETC pour l'année 2015.

VII. DÉLIBÉRATION DIVERSES

2016-006

• REGIE

La commune a mis en place le paiement en ligne pour la facturation des services scolaires et péri scolaire (TIPI). Le service des dépôts et les services de la direction des finances sollicitent la modification de la régie périscolaire (délibération DCM09102015-02) par avenant. Cet avenant doit mentionner l'ouverture d'un compte de dépôt de fonds au Trésor et le paiement par carte bancaire par internet.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, valide la modification de régie comme évoquée ci-dessus.

2016-007

• REMBOURSEMENT DE FRAIS

M. CERBELAUD a été désigné en qualité de non élu proche des associations pour siéger à l'A3CS.

Il sollicite le versement d'indemnités kilométriques pour ses déplacements aux différentes réunions (02/06/2015- 29/09/2015 – 26/01/2016 soit 25.50 €).

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, autorise le remboursement de frais.

2016-008

• REMBOURSEMENT DE FRAIS

Il est proposé de rembourser le montant de la franchise de MN TENDRON, suite à son accident de trajet (retour conseil municipal) du 4 décembre 2015 d'un montant de 170 €.

MN TENDRON s'est retirée de la séance.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise le remboursement de frais (1voix « contre » et 1 « abstention »).

VIII. QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- La Poste : le Maire informe de la modification des horaires d'ouverture à compter du 1^{er} juin 2016 (ouverture du lundi au samedi de 9h à 12h) ; qu'une pétition a été reçue en mairie (environ 300 signataires).

- Remplacement C LEPICIER en arrêt maladie par V CAVALEIRO (urbanisme et accueil du public) les lundi mercredi et vendredi.

- Suivi des équipements

SUIVI DEVIS 2015		MONTANT DEVIS		
		HT	TVA	TTC
08/12/2015	téléphonie	4 043,66 €	808,73 €	4 852,38 €
18/12/2015	serveur	7 105,00 €	1 421,00 €	8 526,00 €
total		11 148,66 €	2 229,73 €	13 378,38 €

- Conseil municipal : 25 mars 2016 (vote CA / vote BP et subventions)
3 mai 2016 - 9 juin 2016 - 7 juillet 2016

Le Maire,
Jean-François ZALESNY

La séance est levée à 21h15



MAIRIE de PRÉCIGNÉ